



Question à l'expert n°8 du 11 mai 2020 de Laura :

Est-ce que j'ai le droit d'utiliser les photos trouvées sur Internet et de les partager avec mes amis ?

Réponse de Laura, l'expert EMI de la semaine :

La semaine dernière, je me suis demandée si j'avais le droit d'utiliser les photos que je trouvais sur Internet, de les partager avec mes amis, alors qu'elles ne sont pas à moi.

Je me suis renseignée pour vous et je vais vous expliquer tout ça !

Sur Internet, on trouve des films, des photos, de la musique et plein d'autres choses.

C'est très facile de se servir. **Mais attention, ces images, ou ces vidéos appartiennent forcément à quelqu'un, l'auteur.**

On n'a **pas le droit de prendre ses œuvres**, ni de les diffuser. **C'est interdit.**

Et si **on se sert sans demander ou sans payer, c'est du vol.**

Certaines œuvres sont **protégées par des droits d'auteur** et ne peuvent donc pas être utilisées n'importe comment.

Soit il faut **payer l'auteur**, soit il accepte qu'on utilise gratuitement ses œuvres mais sous certaines conditions : il faut au moins **lui demander son avis** pour les réutiliser, les modifier ou encore les partager.

Des sites comme [Wikimedia Commons](#) ou [Pixabay](#), proposent des créations et affichent clairement les autorisations.

Pour la musique tu peux trouver des œuvres libres de droit sur des sites comme [musicscreen](#), [auboutdufil](#) et pleins d'autres encore que tu pourras retrouver sur [notre site](#).

Alors **on respecte les œuvres qu'on utilise !**

C'est comme pour toi, en fait !

Les **images sur lesquelles on peut te voir** comme des photos ou des vidéos de toi, c'est ton visage ou ton corps, **tu as donc un droit dessus.**

C'est pour ça que si quelqu'un te prend en photo, **il ne peut pas la diffuser ou la publier** sur Internet par exemple, sans t'avoir demandé la permission avant.

Il doit aussi **demandeur à tes parents** car tu as **moins de 18 ans** donc tu es mineur. Si tes parents ne sont pas d'accord, ils peuvent interdire la diffusion de ton image.

Si quelqu'un partage ton image sans ton accord il devra payer une grosse amende et retirer la photo d'Internet.

Bref, **le droit à l'image est fait pour protéger tout le monde !**

Sur le site de Lumni : [Le droit à l'image](#)

Sur le site airdefamille : [Enfants-droit à l'image](#)